



Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 15
Votants : 18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt trois

Le : 4 Décembre

Le Conseil Municipal de COLAYRAC-SAINT CIRQ

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PASCAL DE SERMET

date de la convocation du Conseil Municipal : 21/11/2023

PRESENTS : MM. PASCAL DE SERMET – CLAUDE DULIN - ANNIE THEPAUT – MICHEL BAUVY – CHARLENE CAZAU – FREDERIC DUJARDIN – JEAN-PIERRE ANTONIOLI – NATHALIE ANZELIN – BENOIT AURICES – GILLES BALDAN – JEREMY BANOS – ~~MAGALI CAMINADE~~ – DOMINIQUE DECUPPER – ~~VALERIE DELBOS GREGOIRE~~ – ~~LOÏC HERVOCHE~~ – ~~ORLANE LIRIA~~ – ~~MARINE MAZZACATO~~ – MICHELE MICHALSKI – ~~AUDREY MORET~~ – ~~PAOLA NERIA~~ – RAOUL ROUDET – JEAN-MARIE VANZEMBERG – ~~GHISLAINE VICO~~

ABSENTS : MME CAMINADE - MME DELBOS GREGOIRE - M. HERVOCHE – MME LIRIA – MME NERIA

PROCURATIONS :

MME MAZZACATO AYANT DONNE POUVOIR A MME ANZELIN

MME MORET AYANT DONNE POUVOIR A M. DULIN

MME VICO AYANT DONNE POUVOIR A MME CAZAU

Monsieur Jérémy BANOS a été élu secrétaire,

1) Tickets jeunes

OBJET
Subventions aux
associations (Ticket
jeunes)

Depuis quelques années maintenant, les jeunes colayracais de moins de 18 ans, qui fréquentent une des associations sportives de la commune, bénéficient d'un « ticket jeune » de 20 euros financé par la municipalité et venant en déduction de la cotisation versée au club par les familles.

Afin de rembourser aux associations concernées cet avantage offert à nos jeunes sportifs pour leur inscription 2023,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide du versement des subventions complémentaires suivantes :

- Association Modern'Jazz	420,00
- Tennis Club Colayracais	800,00
- JIL Basket	1 280,00
- COC Rugby	180,00
- FCPA 47 Football	560,00
- Gym volontaire	20,00
- Association Et pourquoi pas	20,00

Total 3 280,00

2) Espace Jeunes Colayrac (ATEC)

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide le reversement à l'ATEC « Espace Jeunes Colayrac » de la subvention reçue de l'Agglomération d'Agen pour la réalisation du 2^{ème} chantier citoyen 2023 pour un montant de 1 000 euros.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de dire que les crédits nécessaires au versement des subventions ci-dessus seront inscrits sur la décision Modificative n° 1 du budget 2023.

Certifié exécutoire,

Fait et délibéré les jour, mois & an que dessus

Pour extrait conforme,

En mairie, le 4 décembre 2023

Au registre sont les signatures.

Le Maire
Pascal de SERMET

Le secrétaire de séance
Jérémy BANOS

